Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04-DE

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 17 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires,** Noël CASTEX, Myriam PISANO et Aoussafe CHERNINE, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Madame Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Gilles PERRIN à Aoussafe CHERNINE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jacques ALEXANDRE à Bernard CERF et Robert NATALE à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 septembre	Le 11 septembre	En exercice	50
		Présents	36
		Votants	42

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Anaïs MONNIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-05-04 Budget EAU-Rapport annuel 2019 sur le prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu les articles L.2224-5 et D. 2224-7 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04-DE

Vu l'article L. 213-2 du code de l'Environnement concernant la publication des données du rapport sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr),

Ce rapport présente un bilan des principales actions menées en 2019 par le service de l'eau potable tant sur le plan technique que financier et doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019,**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

Annexe : Rapport 2019

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. **Et publication ou notification le** 24 SEP. 2020 Le Président,	**Le Président,** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE Le Président Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

O-SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

Table des matières

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 6
1.3. Estimation de la population desservie *(D101.1)* 6
1.4. Nombre d'abonnés 6
1.5. Eaux brutes
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 8
1.5.2. Achats d'eaux brutes 9
1.6. Eaux traitées
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016 9
1.6.2. Production 9
1.6.3. Achats d'eaux traitées 10
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 10
1.6.5. Autres volumes 11
1.6.6. Volume consommé autorisé 11
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 11

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification 13
2.2. Facture d'eau type *(D102.0)* 14
2.3. Recettes 15

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau *(P101.1 et P102.1)* 16
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux *(P103.2B)* 16
3.3. Indicateurs de performance du réseau
3.3.1. Rendement du réseau de distribution *(P104.3)* 18
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés *(P105.3)* 18
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau *(P106.3)* 18
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable *(P107.2)* 19
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau *(P108.3)* 19

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers 20
4.2. État de la dette du service 20
4.3. Amortissements 20
4.4. Présentation des opérations engagées en 2018 20
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 21
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 21

5. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau **intercommunal.**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE (CCST)

- Caractéristiques : Communauté de communes

- Compétences liées au service :
  Production des eaux brutes (1)
  Protection de l'ouvrage de prélèvement (2),
  Traitement des eaux brutes,
  Transfert des eaux traitées,
  Stockage des eaux traitées,
  Distribution de l'eau potable.

(1) Sauf achat en gros à d'autres collectivités sur les UDI de Beaucourt et Croix – Villars le Sec.
(2) Dans le cas où l'ouvrage appartient et ou est en gestion à la collectivité

Coordonnées du service

Communauté de Communes du Sud Territoire
Service des Eaux
Pôle Technique de Grandvillars
Site des Forges - 6 rue Juvénal Viellard – BP 7 – 90600 GRANDVILLARS
☎ : 03.84.23.50.81 – 🖳 : ccst90@cc-sud-territoire.fr – www.cc-sud-territoire.fr

Le territoire desservi correspond à l'**intégralité du territoire de la CCST soit 27 communes :** Beaucourt, Boron, Bretagne, Brebotte, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey (vente d'eau au fermier Véolia), Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars le Sec.

Aucune Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) n'est mise en place car cette commission n'est pas obligatoire au vu de la strate de notre collectivité (population totale inférieure à 50 000 habitants et aucune commune membre avec une population supérieure à 10 000 habitants).

Un schéma de distribution a été approuvé par délibération n°2006-04-16 du 25 septembre 2006 portant validation du schéma directeur en eau potable.

Un règlement de service a été approuvé par délibération n°2010-02-18 du 15 avril 2010.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

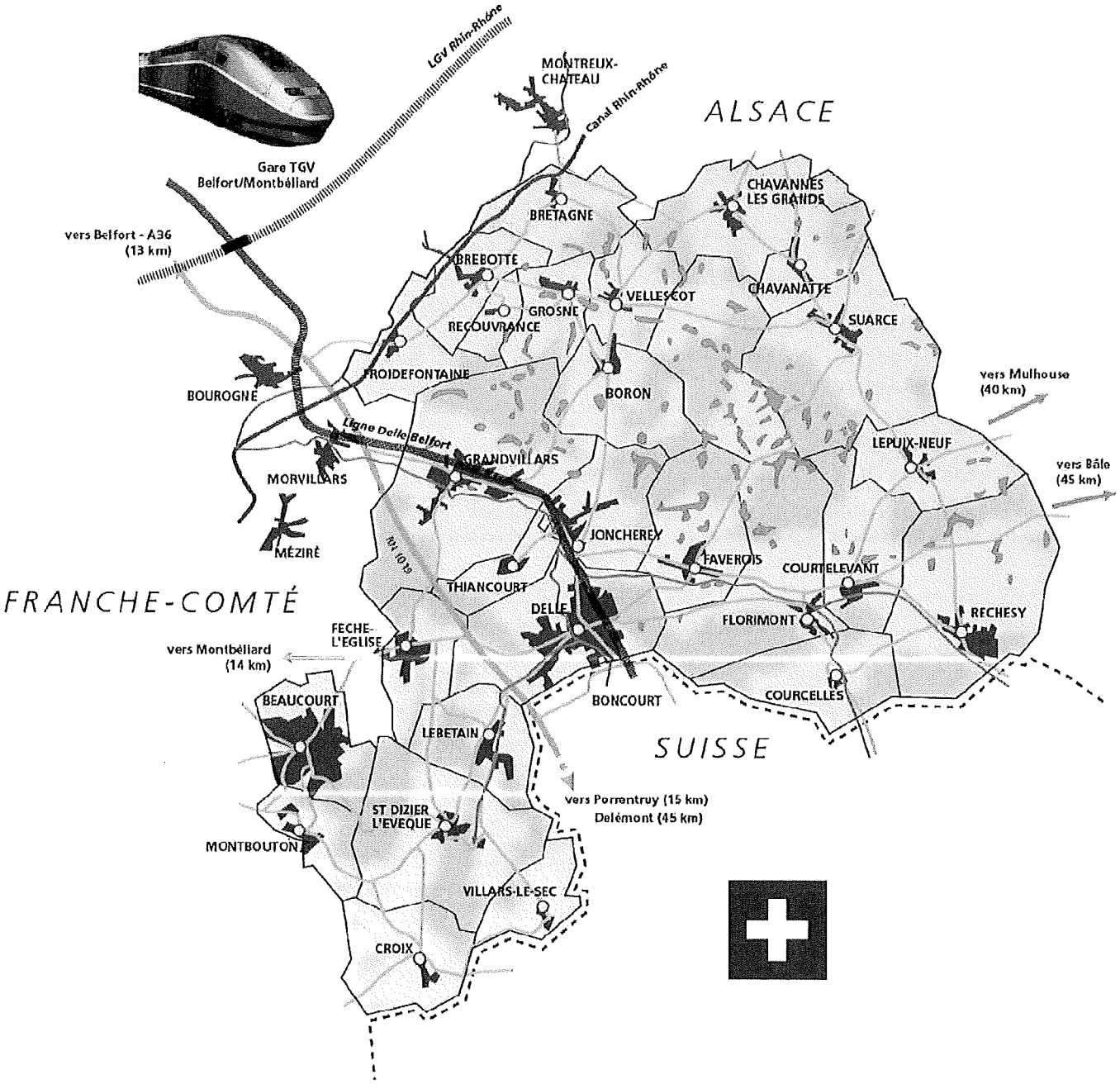

Communauté de Communes du Sud Territoire
Territoire desservi par le service Eau Potable au 1er janvier 2016

<u>Nota</u> : informations statistiques synthétiques (source INSEE 2015)

Superficie de 172,3 km^2, 23 688 habitants, 10 208 ménages, 11 338 logements, 90 % de résidences principales et 8,6 % de logements vacants.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

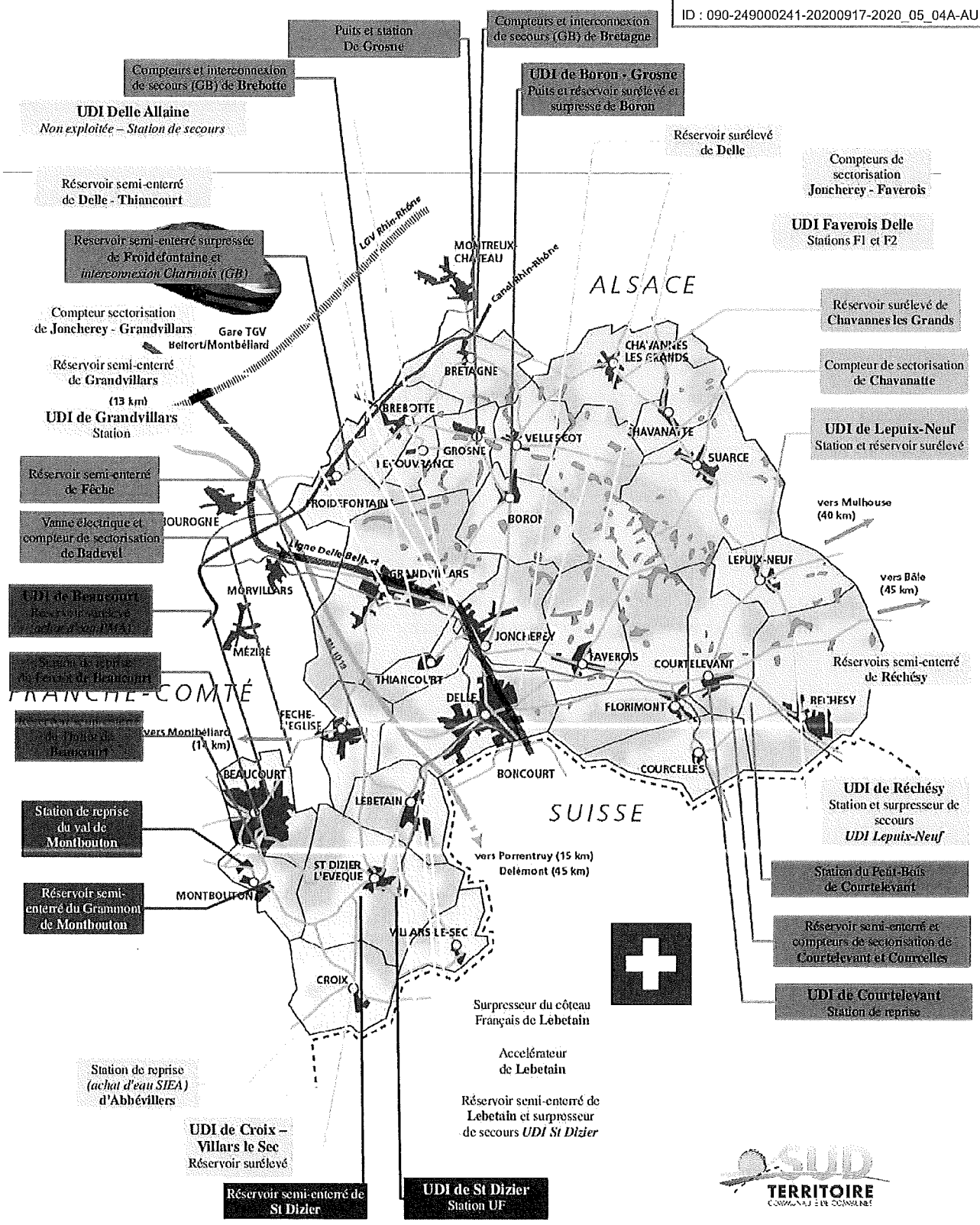

Communauté de Communes du Sud Territoire
Plan général simplifié des infrastructures en eau potable
Installations existantes au 01 janvier 2018

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en **régie directe, avec autonomie financière, sur 26 des 27 communes membres de la CCST** et **en délégation de service public (DSP) de type affermage** **<u>uniquement sur la commune de Joncherey.</u>**

- Nom du délégataire : **Véolia**
- Date de début de contrat : **23 février 2008** (délibération de la commune de Joncherey du 13/02/2008)
- Date de fin de contrat initial : **31 décembre 2019**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31 décembre 2019**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **0**
- Nature exacte de la mission du délégataire : gestion du service et distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre d'affermage, soit sur Joncherey

La reprise du contrat a été convenue lors de l'intégration de Joncherey dans notre colelctivité au 1er janvier 2013.

<u>Nota</u> : un rapport annuel spécifique sur le prix et la qualité de services est établi par le délégataire pour Joncherey.

1.3. *Estimation de la population desservie*

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **23 506 habitants** au 31 décembre 2019.

1.4. *Nombre d'abonnés*

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert **8 692 abonnés** au 31 décembre 2019 (8697 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par communes est la suivante :

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés au 31/12/2019	Variations en %
Beaucourt	**1 681**	**1 690**	1	1 691	0, 59 %
Boron	**193**	**196**	0	196	1,55 %
Brebotte	**150**	**150**	0	150	0 %
Bretagne	**130**	**131**	0	131	0,77 %
Chavanatte	**60**	**61**	0	61	1,67 %
Chavannes-les-Grands	**150**	**152**	0	152	1,33 %
Courcelles	**67**	**70**	0	70	4,48 %
Courtelevant	**182**	**186**	0	186	2,20 %
Croix	**97**	**98**	0	98	1,03 %
Delle	**1 840**	**1 846**	8	1 852	0,65 %
Faverois	**273**	**271**	0	271	- 0,73 %
Fêche-l'Église	**306**	**285**	0	285	- 6,86 %
Florimont	**192**	**192**	0	192	0 %
Froidefontaine	**184**	**196**	0	196	6,52 %
Grandvillars	**1 356**	**1 334**	3	1 337	- 1,40 %
Grosne	**143**	**145**	0	145	1,40 %
Joncherey (1)	*651*	*653*	*1*	*654*	0,46 %
Lebetain	**205**	**202**	0	202	- 1,46
Lepuix-Neuf	**130**	**131**	0	131	0,77 %
Montbouton	**197**	**200**	0	200	1,52 %
Réchésy	**382**	**377**	0	377	- 1,31 %
Recouvrance	**51**	**50**	0	50	- 1,96 %
Saint-Dizier-l'Évêque	**209**	**192**	0	192	- 8,13 %
Suarce	**206**	**210**	0	210	1,94 %
Thiancourt	**129**	**131**	0	131	1,55 %
Vellescot	**103**	**104**	0	104	0,97 %
Villars-le-Sec	**81**	**82**	0	82	1,23 %
Total (2)	**8 697**	**8 680**	12	8 692	- 0,06 %

(1) Pour mémoire (Cf. Rapport du délégataire Véolia). Non pris en compte dans les totaux.
(2) Les évolutions constatées d'abonnés peuvent être la résultante de plusieurs phénomènes : nouveaux branchements donc nouveaux abonnés; individualisation de branchement collectif donc un nombre plus important d'abonnés (alors que le nombre de personnes n'a pas évolué) ; suppression d'un branchement donc d'un ou plusieurs abonnés.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **37,77 abonnés / km au 31/12/2019** (37,8 abonnés / km au 31/12/2018).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,60 habitants / abonné au 31/12/2019** (2,72 habitants / abonné au 31/12/2018).

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

La **consommation moyenne par abonné** (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **132,47 m³ / abonné au 31/12/2019** (139,15 m³ / abonné au 31/12/2018).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits Nominaux (1)	Volume prélevé Exercice 2018 en m³	Volume prélevé Exercice 2019 en m³	Variation en %
Forage de Lepuix-Neuf	Eau souterraine	---	33 733	92 794	175,08 %
Source du Val de St Dizier-l'Evêque (2)	Eau souterraine	---	40 043	20 292	-49.32%
Puits de Delle	Eau souterraine	---	0	0	
Captage du Petit Bois de Courtelevant	Eau souterraine	---	20 305	16 742	-17,55 %
Puits de Grandvillars	Eau souterraine	1 000 m³ / jour à 50 m³ / h max. soit 20 h max / j	147 849	128 492	-13,09 %
Forage de Faverois (F1 et F2)	Eau souterraine	F1 : 2 700 m³ / jour à 100 m³ / h autorisés F2 : 1 200 m³ / jour à 60 m³ / h soit 20 h max / j donc 3 200 m³ / jour en cumulés	607 925	614 969	1,16 %
Captage de Boron	Eau souterraine	432 m³ / jour à 18 m³ / h soit 24 h max / j	74 305	71 234	-4,13 %
Forage de Réchésy	Eau souterraine	450 m³ / jour 35 m³ / h soit 13 h max / j	129 936	92 566	-28,76 %
Puits de Grosne	Eau souterraine	600 m³ / jour 25 m³ / h soit 24 h max / j	81 447	90 073	10,59 %
Total			**1 135 543**	**1 127 162**	**-0,74 %**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (quand il existe).
(2) le volume prélevé correspondant au volume comptabilisé au niveau de la station UF majoré de 10 % puisque le compteur est en aval du traitement.

La totalité des volumes prélevés est puisée dans les eaux souterraines (nappes alluviales et phréatiques).

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

1.5.2. *Achats d'eaux brutes*

Le service n'achète pas d'eau brute.

1.6. ***Eaux traitées***

1.6.1. *Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019*

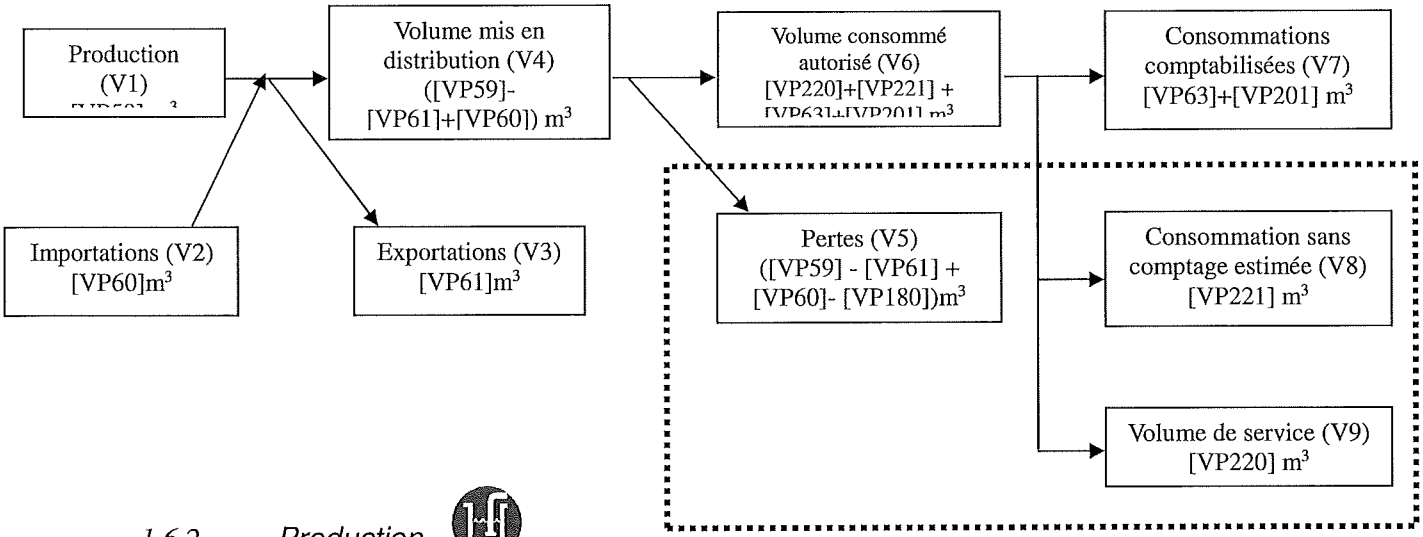

1.6.2. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Forage de Lepuix-Neuf	33 733	92 794	175,08%	80%
Source du Val de St-Dizier	40 043	20 292	-49,32%	40%
Puits de Delle	0			40%
Captage du Petit Bois	20 305	16 742	-17,55 %	80%
Puits de Grandvillars	147 849	128 492	-18,02 %	80%
Forage de Faverois	607 925	614 969	-7,9 %	80%
Captage de Boron	74 305	71 234	-6,66%	80%
Forage de Rechesy	129 936	92 566	-28,76%	80%
Puits de Grosne	81 447	90 073	10,59 %	80%
Total du volume produit *(V1)*	**1 135 543**	**1 127 162**	**-0.74%**	**71,11 %**

Le service n'avait qu'une seule station de traitement, la station du Val de Saint-Dizier-l'Evêque. Il s'agit d'un traitement sur charbon actif, renforcé par une ultrafiltration.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

A la fin de l'année 2019, s'est ajouté deux filtres à charbon actif au réservoir de Grandvillars.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). C'est le cas pour Saint-Dizier-l'Evêque. Puisque l'eau brute prélevée n'est pas mesurée à l'entrée du filtre à charbon actif, une perte sur le traitement de 10 % est forfaitairement appliquée, comme le demande l'Agence de l'eau.

1.6.3. *Achats d'eaux traitées*

Les achats d'eau proviennent sur Beaucourt de Pays de Montbéliard Agglomération et sur Abbévillers du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers. C'est de l'eau traitée prête à être distribuée aux abonnés (hormis la rechloration en ligne si nécessaire).

Les volumes achetés sont les suivants :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 (m^3)	Volume acheté durant l'exercice 2019 (m^3)	Observations
Pays de Montbéliard Agglomération	338 675	326 305	Les volumes déclarés ci-avant sont ceux facturés par les fournisseurs de décembre à décembre pour PMA et d'octobre à octobre pour le SIEA
Syndicat des Eaux d'Abbévillers	44 575	41 724	
Total d'eaux traitées achetées *(V2)*	**383 250**	**368 029**	

1.6.4. *Volumes vendus au cours de l'exercice*

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 (m^3)	Volumes vendus durant l'exercice 2019 (m^3)	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	1 052 098	928 463	-18,82 %
Abonnés non domestiques	66 551	118 246	77,68 %
Total vendu aux abonnés *(V7)*	**1 118 649**	**1 046 709**	**-13,51 %**
Vente d'eau à Véolia pour Joncherey (2)	90 974	101 934	+12,05 %
Vente d'eau au Grand Belfort (ex SESN transféré au 01/01/2018) (2)	600	1308	118 %
Echange d'eau avec le Grand Belfort sur Charmois – Bourogne (3)		- 70	
Total vendu à d'autres services *(V3)*	**91 574**	**103 172**	**+ 12,67 %**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.
(3) La convention signée avec le GB ne prévoit pas de vente d'eau à proprement parlé mais d'échange d'eau qui doit être normalement à 0 sur une année civile.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

1.6.5. *Autres volumes*

	Exercice 2018 en m^3 / an	Exercice 2019 en m^3 / an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 500	1 500	0%
Volume de service (V9)	2 000	2 000	0%

1.6.6. *Volume consommé autorisé*

	Exercice 2018 en m^3 / an	Exercice 2019 en m^3 / an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 122 149	1 050 209	-6.41 %

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations d'adduction d'eau potable géré par le service des Eaux de la CCST est au total de **230,1 kilomètres** au 31/12/2019 (230 km au 31/12/2018).

Ce réseau est composé de six secteurs distincts et indépendants :

- 30,16 km pour l'UDI de Boron

Boron	5,18 km	Grosne	5,09 km
Brebotte	4,95 km	Recouvrance	2,00 km
Bretagne	3,53 km	Vellescot	3,06 km
Froidefontaine	6,35km		

- 47,37 km pour les UDI de Courtelvant, Lepuix-Neuf et Réchesy-Courcelles

Chavanatte	2,50 km	Florimont	4,77 km
Chavannes-les-Grands	4,47 km	Lepuix-Neuf	3,35 km
Courcelles	4,30 km	Réchésy	11,66 km
Courtelevant	7,47km	Suarce	8,85 km

- 27,33 km pour l'UDI de Grandvillars

- 65,93 km pour les UDI de Faverois et Saint-Dizier-l'Evêque

Delle	43,47 km	Saint-Dizier-l'Évêque	5,76 km
Faverois	7,39 km	Thiancourt	3,07 km
Lebetain	6,24 km		

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

- 49,94 km pour l'UDI de Beaucourt

Beaucourt	33,75 km	Montbouton	8,63 km
Fêche-l'Église	7,56 km		

- 9,39 km pour l'UDI de Croix-Villars

Croix	5,85 km	Villars-le-Sec	3,54 km

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. *Modalités de tarification*

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

C'est la délibération n°2016-09-11 du 8/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 qui fixe les tarifs du service d'eau potable.

Ces tarifs applicables du 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

- Frais d'accès au service (frais de création du dossier dans le logiciel métier) : **0 € si le point de consommation existe ou 26 € si le point de consommation est à créer au 01/01/2019** (inchangé par rapport à 2018).
- La part revenant à la CCST dans le prix de l'eau détaillé ci-dessous.

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 31/12/2019
Part CCST		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm (1) y compris location du compteur	**19,15 €**	**19,15 €**
Part proportionnelle (€ HT/m3)		
Prix au m³ : de 0 à 20 000 m³	**1,69 € / m³**	**1,69 € / m³**
Prix au m³ : supérieure à 20 000 m³	**1,52 € / m³**	**1,52 € / m³**
Autre : **Part communautaire sur Joncherey**	**1,0187 € / m³**	**1,0187 € / m³**
Vente d'eau réciproque au syndicat des eaux de la Saint Nicolas	**Cf. délibération n°2012-07-33 et convention de vente d'eau réciproque**	**Convention transférée de plein droit au Grand Belfort au 01/01/2019**
Tarifs selon prestations	**Cf. délibération**	**Cf. délibération 2016-09-11 du 08/12/2016**
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA (2)	**5,5 %**	**5,5 %**
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) (3)	**0,046 € / m³**	**0,046 € / m³**
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	**0,27 € / m³**	**0,27 € / m³**
VNF Prélèvement	**0 € / m³**	**0 € / m³**

(1) Tarif identique quelques soit le diamètre du compteur
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.
(3) L'Agence de l'eau nous facture 0,046 € / m3 d'eau prélevé dans les ressources par notre service. Le montant de cette redevance peut être doublé si des rendements minima ne sont pas atteints dans le cadre de la résorption des fuites sur les réseaux d'eau. Cette redevance est répercutée et inclus dans le prix du mètre-cube d'eau vendu à chaque abonné.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

2.2. *Facture d'eau type*

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 120 m^3/an sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en € HT	Au 31/12/2019 en € HT	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	19,15 €	19,15 €	0%
Part proportionnelle pour 120 m^3 / an	202,80 €	202,80 €	0%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	221,95 €	221,95 €	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (1)	0,046 €	0,046 €	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40 €	32,40 €	0,00%
VNF Prélèvement	0,00 €	0,00 €	0%
Autre	0,00 €	0,00 €	0%
TVA (5,5 %)	13,99 €	13,99 €	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	46,39 €	46,39 €	0%
Total TTC	**268,34 €**	**268,34 €**	**0%**
Prix TTC au m^3	**2,24 €**	**2,24 €**	**0%**

(1) Le coût de cette redevance est inclus dans le prix du mètre-cube d'eau.

***ATTENTION** : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.*

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est le même :

Communes	Prix au 01/01/2019 en € / m^3	Prix au 31/12/2019 en € / m^3
Toutes les communes de la CCST (sauf Joncherey en affermage)	2,24 €	2,24 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle, et semestrielle** pour les gros consommateurs, les nouveaux arrivants ou les abonnés ayant été l'objet d'une fuite (pendant 1 an afin de s'assurer de la consommation ou du rétablissement d'une consommation normale).

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle :** 1 estimative et 1 réelle ou 2 réelles suivant les cas (gros consommateurs notamment).

Les volumes facturés (hors Joncherey) au titre de l'année 2019 sont de 1 046 709 m^3/an (1 118 649 m^3 / an en 2018).

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

Le prix brut de l'eau n'a pas évolué depuis le 1er janvier 2017.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité concernant les ventes d'eau et travaux associés :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers (1)	2 435 798 €	2 185 908 €	- 10,5 %
dont parts fixes (abonnements)	*166 334 €*	*166 285 €*	- 0,03 %
Recette de vente d'eau en gros (Syndicat St Nicolas puis Grand Belfort)	0 €	0 €	0
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	0
Total recettes de vente d'eau	**2 435 798 €**	**2 185 908 €**	- 10,5 %
Recettes liées aux travaux	57 458€	52 144 €	- 9,2 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	0
Autres recettes (rattachement de produits en 2017)	0 €	0 €	0
Total autres recettes	**57 468 €**	**52 144 €**	- 9,2 %
Total des recettes	**2 493 266 €**	**2 238 052 €**	- 10,2 %

(1) Les recettes d'eau incluent la redevance pollution qui est perçue par notre collectivité puis reversée intégralement à l'Agence de l'eau. Cela représente 255 548 € en 2019 (285 410 € en 2018). Il inclut aussi les recettes perçues sur Joncherey (part communautaire) égale à 61 430 €.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	142	2	117	0
Paramètres physico-chimiques	134	2	149	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie *(P101.1)*	98,6 %	100 %
Paramètres physico-chimiques *(P102.1)*	97,8 %	99.3%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	**5**
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	**15**
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	55%	**10**
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points maximum qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	**0**
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	**0**
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	**0**
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	**0**
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	**0**
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	**0**
P103.2B - TOTAL	**120**	-	**60**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

(3) Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. *Rendement du réseau de distribution*

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	79,91%	77,14%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	14,45	13,73
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	79,68%	76,90%

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2019, **l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,1 m³/jour/km** (3,7 en 2018).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2019, **l'indice linéaire des pertes est de 4,1 m³/j/km** (3,7 en 2018).

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable*

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	1,06	1,55	2,31	0,06	1,54

Au cours des cinq dernières années, **6,52 km de linéaire de réseau ont été renouvelés**.

Pour l'année 2019, le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,67 %** (0,03 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'**indice global d'avancement de protection de la ressource est 78,9 %** (79,1% en 2018).

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire	594 172 €	1 844 000
Montants des subventions en €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.2. *État de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		4 690 391 €	4 522 164 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	168 227 €	196 697 €
	en intérêts	84475 €	92 983 €

4.3. *Amortissements*

Pour l'année 2019, **la dotation aux amortissements a été de 490 231.39 €** (437 618 € en 2018).

4.4. *Présentation des opérations engagées en 2019*

Nos investissements ont été **marqués par une gestion patrimoniale impactée** directement ou indirectement **par l'exploitation** de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), **notre schéma directeur** et la **coordination des chantiers** avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année **2019** a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

Travaux sur les ouvrages :

- La remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec la mise en place d'un filtre à charbon actif au réservoir pour 692 000€ HT (dont 647 000€ HT déjà engagés en 2018).
- La poursuite de la réhabilitation des châteaux d'eaux de Lepuix-Neuf et de Chavannes-les-Grands pour 207 000€ HT (engagés en 2018).
- La réfection des toitures du réservoir de Croix, de la station de pompage de Faverois et du surpresseur de Lebetain pour 25 000€.
- La démolition de l'ancien réservoir du Bannet à Montbouton pour 6 400€ HT.
- L'engagement des travaux de clôtures des sites de Faverois, Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands pour 27 400€ HT.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

Travaux sur le réseau public :

- Le renouvellement de la canalisation sous le pont du canal rue de l'Ecrevisse à Brebotte en encorbellement, en avril 2019 pour 35 000€ HT.
- L'engagement du marché de la liaison des UDI de Delle à l'UDI de Beaucourt pour 1 382 000€ HT.
- L'engagement des travaux des renouvellements du réseau rue Principale à Florimont et rue des Combes à Fêche-l'Eglise pour 167 000€ HT.

Etudes :

- Le lancement du nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pour 57 400€ HT,
- Le bilan agricole du plan de réduction des pollutions de la source du Val à Saint-Dizier-l'Evêque pour 25 200€ HT.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projet d'importance inscrit au schéma directeur AEP à l'étude et ou en cours d'exécution	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réalisation de l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt.	1 382 000 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante

La délibération 2015-05-22 du 2 juillet 2015 acte les évolutions du tarif de l'eau pour les trois prochaines années ainsi que les actions retenues par la commission eau – assainissement du 21 avril 2015. Ci-dessous un extrait de la dite délibération :

« Ce prix est élaboré afin :

- de **répondre à nos besoins et à nos charges** et d'équilibrer au minimum le budget de l'eau,
- de **permettre la mise en œuvre du schéma directeur** en eau potable validé en septembre 2006,
- de **réaliser les différents investissements indispensables et nécessaires** à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable sur notre périmètre d'intervention et notamment la programmation pluriannuelle 2015 – 2020 validée lors de la commission eau – assainissement du 21 avril 2016,
- de **faciliter une bonne gestion patrimoniale**.

Les travaux programmés s'articulent autour des différents axes suivants :

- protection des ressources et **qualité de l'eau**,
- **sécuriser le stockage** par la réfection des ouvrages,
- **sécuriser et augmenter nos capacités de production d'eau potable**,
- **renouveller et ou renforcer les réseaux de distribution**,
- **améliorer la gestion** des infrastructures,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

- pérenniser et développer notre régie.

Ils auront pour objectifs à :

- poursuivre et finir la sécurisation complète de l'alimentation en eau des Unités de Distribution (UDI) de Faverois (incluant Delle, Joncherey, Lebetain), Grandvillars, Beaucourt (incluant Fêche-l'Eglise et Montbouton), Lepuix-Neuf (incluant Suarce, Chavanatte et Chavannes les Grands), St Dizier-l'Evêque et Croix (incluant Villars le Sec) ; ceci passe par des réhabilitations lourdes de certains réservoirs semi-enterrés (Réchésy, Froidefontaine, Boron, etc.) et la création d'interconnexions (Faverois – Beaucourt et St Dizier-l'Evêque – Croix).

- **maintenir nos capacités de production** d'eau potable et **tendre vers l'autosuffisance** de notre collectivité.

- redonner au service à moyen terme **des capacités d'autofinancement** pour poursuivre notamment le renforcement et le renouvellement de nos différents réseaux et permettre ainsi un maintien voir une amélioration de nos différents ratios (rendements, Indices Linéaire de Perte (ILP), etc.).

La réalisation de cette programmation 2015 – 2020 ambitieuse, réaliste et indispensable, estimée actuellement à hauteur de 6,85 millions d'euros, nécessite cependant des recettes suffisantes pour les mener à bien. Ses recettes seront abondées par la contractualisation d'emprunts mais aussi par de l'autofinancement. »

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_04A-AU

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 646	23 506
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,26	2,24
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,6%	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,8 %	99,3 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,91 %	77,14 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,7	4,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,7	4,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,03%	0,67 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,1%	78,9 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0235	0,0163